



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n° 90/2025
du Conseil communautaire
Séance du 30 juin 2025

Date d'envoi de la convocation = 24 juin 2025

Nombre de conseillers en exercice : 75

Nombre de conseillers présents : 43

Nombre de conseillers absents : 32

Nombre de votants : 62

L'an deux mille vingt-cinq, le trente juin à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Michel AGNEL, Eric AJASSE, Guy AUBANEL, Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Charles BASCLE, Sébastien BAYART, Frédéric BERNE, Yves CAZORLA, Raymond CHAPUY, Loïc CZARNEKI, Bernard DUCROS, Nathalie FORGEROU, Monique GRAZIANO-BAYLE, Véronique HERBE, Olivier JOUVE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, Christine LADET, Jean-Marie LAURENS, Béatrice LOISON, Stéphane MARCELLIN, Raymond MASSE, Julie MERCIER, Gérald MISSOUR, Christine MUCCIO, Bernard NASS, Jean-Louis NOIRET, Jennifer OBID, Michel ONDE, Stéphane OUSTRIC, Patrick PALISSE, Marie-Chantal PIONNIER, Alexandre PISSAS, Jean Christian REY, José RIEU, Muriel ROY-CROS, Marjorie SABATON, Claude SALAU, Valère SEGAL, Christophe SERRE, Benoît TRICHOT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Frédéric VERNIERE

Absents/Procurations : Sandrine ANGLEZAN, Charlotte BARRERE, Christian BAUME (procuration à Jennifer OBID), Mohamed BERKANE (procuration à Frédéric BERNE), Philippe BERTHOMIEU (procuration à Jean Christian REY), Jacques BERTOLINI (procuration à Béatrice LOISON), Pascale BORDES, Jérôme CARMINATI (procuration à Valère SEGAL), Michel CEGIELSKI, Jean-Yves CHAPELET, Jennifer CHAPUIS-FAURE (procuration à Michel AGNEL), Cédric CLEMENTE (procuration à Olivier JOUVE), Maxime COUSTON (procuration à Raymond MASSE), Manon CROUSIER (procuration à Yves CAZORLA), Gilles DELALIEU (procuration à Christophe SERRE), Aurélie DELWARTE, Océane ESCLEYNE (procuration à Michel ONDE), Michèle FOND-THURIAL, Laëtitia GAILLARD, Robert GAUTIER, Sophie GUIGUE (procuration à Nathalie FORGEROU), Emmanuel LE PARGNEUX, Fred MAHLER, Léopoldina MARQUES-ROUX (procuration à Bernard NASS), Stéphane MAURIN (procuration à Sylvie BARRIEU-VIGNAL), Laurent NADAL (procuration à Patrick PALISSE), Elian PETITJEAN (procuration à Guy AUBANEL), Vérah RANDRIANASOLONANDRASANA (procuration à Stéphane OUSTRIC), Olivier ROBELET, Justine ROUQUAIROL (procuration à Monique GRAZIANO-BAYLE), Maria SEUBE (procuration à Bernard DUCROS), Thierry VINCENT

Secrétaire de Séance : Christophe SERRE

OBJET : Budget supplémentaire 2025 du Budget GEMAPI

Le présent Budget Supplémentaire du Budget Annexe GEMAPI comprend :

A. La reprise des résultats de l'exercice précédent et les restes à réaliser (RAR)

Conformément à l'affectation des résultats délibérée précédemment, il est proposé d'inscrire au BS :

- En recettes d'investissement, la somme de 83 015,77 € correspondant au solde d'exécution de la section d'investissement reporté (chapitre 001) ;
- En recettes de fonctionnement, la somme de 144 293,26 € en excédent reporté de la section de fonctionnement (chapitre 002).

B. Des modifications par rapport aux prévisions du BP 2025 voté en février 2025

1- La section de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement sont proposées pour un total de 144 293,26 €. Elles évoluent particulièrement sur les chapitres suivants :

– Chapitre 011 « Charges à caractère général » : +44 293,26 €

Ces dépenses sont positionnées, afin d'assurer l'équilibre budgétaire de cette section ;

– Chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés » : +10 000 €

Ces dépenses sont inscrites afin d'ajuster les charges du personnel affectés sur ce budget au regard de l'augmentation des charges de personnel opérée sur le Budget Principal ;

– Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » : +80 000 €

Ces dépenses sont positionnées afin d'assurer l'équilibre budgétaire de cette section ;

– Chapitre 042 « Opération d'ordre de transfert entre section » : +10 000 €

Ces dépenses sont positionnées afin d'assurer l'équilibre budgétaire de cette section ;

Les recettes de fonctionnement correspondent uniquement à l'excédent de fonctionnement reporté à hauteur de 144 293,26 €.

2- La section d'investissement

Les dépenses d'investissement sont proposées pour un total de 93 015,17 €, positionnées au chapitre 21, afin d'équilibrer la section d'investissement.

Les recettes d'investissement proposées à hauteur de 93 015,17 € correspondent au solde d'exécution de la section d'investissement reporté (chapitre 001) pour 83 015,77 € et au chapitre 040 « opération d'ordre de transfert entre section » pour 10 000 €.

L'ensemble des propositions présentées ci-dessus est retracé dans la maquette annexée.

Vu le code général des collectivités territoriales, plus précisément les articles L2121-29 et L2312-2

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des moyens généraux du 10 juin 2025,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité

(2 oppositions : L. MARQUES-ROUX par procuration, B. NASS)

- **D'ADOPTER** le budget supplémentaire 2025 du Budget Annexe GEMAPI, équilibré en section de fonctionnement à hauteur de 144 293,26 € et en section d'investissement à hauteur de 93 015,17 €.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le : 30 juin 2025



Jean Christian Rey

Président de l'Agglomération
du Gard rhodanien